

TITRE PROFESSIONNEL E.C.S.R.

L'enseignant de la conduite et de la sécurité routière forme les apprentis conducteurs à des comportements responsables et sûrs.

Il réalise également des actions de sensibilisation et de formation continue des usagers de la route.

PUBLIC VISE

Accessible à tous sans restriction de niveau, suite à un entretien préalable, et est homologué au niveau III (équivalent BAC+2).

PRE-REQUIS

- Etre âgé d'au moins vingt ans.
- Etre titulaire du permis de conduire de la catégorie B dont le délai probatoire fixé à l'article L. 223-1 est expiré.
- Remplir les conditions d'aptitude physique, cognitive et sensorielle requises pour l'obtention du permis dont les modalités sont fixées par arrêté.
- Remplir les conditions de moralité (Cf. articles L.212-2 et R.212-4 du code de la route), vérifiées par les services préfectoraux (du Département de domicile) sollicités.

DUREE

- 910 heures de formation théorique et pratique ;
- 140 heures de stage en école de conduite ;
- 140 heures de stage en entreprise ;
- 5 heures 15 d'examen réparties sur une journée.



OBJECTIF DE FORMATION

Cette formation a été conçue pour acquérir toutes les connaissances et savoir-faire indispensables pour la conduite et développer des attitudes positives par rapport à la sécurité routière.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Être capable de former des apprentis conducteurs par des actions individuelles et collectives dans le cadre des réglementations en vigueur
- Être capable de sensibiliser l'ensemble des usagers de la route à l'adoption de comportements sûrs et respectueux de l'environnement

Arrêté du 20 avril 2016 relatif au titre professionnel d'enseignant(e) de la conduite et de la sécurité routière

TARIF 9390€

- FRAIS DE DOSSIER 230€
- FORMATION 8900€
- FRAIS D'EXAMEN 260€

UN ACOMPTE DE 939€ A VERSER LORS DE L'INSCRIPTION

TAUX DE PERFORMANCE

En 2025 pour le CCP1 : 60 % de réussite sur 5 personnes présentées à l'examen / pour le CCP2 : 75 % de réussite sur 4 personnes présentées à l'examen.

Sur les réussites de 2024, 50 % des stagiaires sont en emploi 6 mois après la formation ; 75 % des stagiaires sont en emploi dans les 6 mois après la formation, dans le domaine de la formation visée.

SIRET 879 963 445000 17

Numéro de déclaration d'activité 01973298297

CET ENREGISTREMENT NE VAUT PAS AGREMENT V10 MAJ :15.08.2025

CONTENUS

Tronc commun

- Circulation routière
- Sécurité routière
- Pédagogie et psychopédagogie
- Le REMC, référent des actions de formation et de sensibilisation
- L'organisation professionnelle

C.C.P. 1 : Former des apprenants conducteurs par des actions individuelles et collectives dans le respect des cadres réglementaires en vigueur :

- Construire et préparer un scénario d'une séance individuelle ou collective de formation
- Animer une séance collective de formation à la sécurité routière
- Animer une séance de formation à la conduite d'un véhicule léger
- Évaluer les acquis des apprenants
- Encadrer et faciliter l'intervention d'un tiers dans une situation d'apprentissage
- Repérer les difficultés d'apprentissage et y remédier
- Apprécier la dynamique de l'environnement routier et en identifier les risques potentiels

C.C.P. 2 : Sensibiliser l'ensemble des usagers de la route à l'adoption de comportements sûrs et respectueux de l'environnement :

- Analyser une demande relative à une prestation de sensibilisation
- Construire et préparer une action de sensibilisation
- Animer une séance de sensibilisation à la sécurité routière, au respect des autres usagers et de l'environnement
- Analyser ses pratiques professionnelles afin de les faire évoluer

Contact

 05.90.83.85.18 ou 06.90.99.19.26

 ae.formotiv@gmail.com

 www.formotiv-centredeformation.fr

MODALITES ET DELAIS D'ACCES

- Entretien individuel sur les motivations, étude de cas.
- Questionnaire de culture et connaissance en matière de sécurité routière
- Par téléphone, mail ou site internet
- Via la fiche d'inscription en inter
- Délai 15 jours avant le début

METHODES MOBILISEES

Méthodes actives adaptées à la formation des adultes

Mises en situations professionnelles

Accompagnement et régulation des productions personnelles

INTERVENANT

CÉCILE VERIN

B.A.F.M. Formatrice de formateurs

JEANNOT Moise Assistant B.A.F.M.

enseignant de la conduite

SANCTION

Titre Professionnel d'Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière (ECSR) RNCP 41862 délivré par le Ministère du Travail du plein emploi et de l'Insertion, enregistré le 29/04/2026)
niveau BAC +2

MOYENS TECHNIQUES

- Salles de cours équipées de moyens multimédia
- Véhicules-écoles • Ouvrages pédagogiques et réglementaires
- Outils pédagogiques réglementaires de la formation B ou AAC
- Élèves conducteurs en cours de formation au permis de conduire de catégorie B

MODALITES D'EVALUATION

- Mise en situation professionnelle 2 h
- Entretien technique 1 h
- Entretien sur une action de formation 1 h
- Q.C.M. 45 minutes
- Entretien final 30 minutes

PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Merci de nous consulter. Nous adapterons nos moyens en fonction de vos besoins.

COMPTE CPF

Délai de 11 jours minimum avant l'entrée en formation

MAJ : 08.06.2026